

La commune de Maulévrier Sainte Gertrude, en appui de l'Association Comité du Bicentenaire, organise une randonnée trail dans le cadre de la fête du «Bicentenaire de Maulévrier Sainte Gertrude »

Art.1 : PARCOURS

- Le parcours sera balisé par un fléchage (orange) et de la rubalise.
- Le départ et l'arrivée sont situés sur le site de la salle polyvalente de la commune, rue Saint Léonard.

Art.2 : REGLEMENT DE PARTICIPATION

- Il s'agit d'une randonnée trail sans classement ouverte à toute personne en bonne santé.
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.
- Les animaux de compagnie ne seront acceptés sur le parcours qu'exclusivement tenus en laisse.

Art.3 : EMARGEMENT DE PRESENCE

- Avant de prendre le départ, chaque participant doit se présenter au bureau d'accueil pour enregistrer sa présence et régulariser son inscription si besoin.
- Heures d'ouverture du bureau d'accueil : de 8h30 à 9h30, départ du trail à 10h00.

Art.4 : SECURITE

- Les participants devront respecter les dispositions du code de la route.
- La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, et rubalises).
- Un poste de premiers secours avec PSC1 sera présent sur le site de départ / arrivée.
- Un serre file assurera la fermeture de la course, en réalisant le parcours et s'assurant qu'aucun coureur ne reste derrière, récupérer tous les éléments du balisage, pour remettre dans l'état initial le parcours.

Art.5 : REGLES DE BONNE CONDUITE

- Les randonneurs doivent être prudents pour eux et pour les autres.
- Le code de la route, le code forestier, la propriété privée, les autres participants et l'environnement doivent être respectés.
- **Empruntant le même parcours que le trail non chronométré, les randonneurs devront laisser la priorité aux coureurs.**
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par les organisateurs.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou équipement individuel personnel ou avec/sur un tiers.
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, page Facebook, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Art.6 : INSCRIPTION

- L'inscription pourra se faire directement sur place.
- Le nombre d'inscrit est limité à 100 participants.

Art.7 : DROITS D'INSCRIPTION

- Chaque participant devra s'acquitter d'un droit de participation individuelle de 3,00 € pour les randonneurs, 5,00 € pour les trailers.
- Une pré-inscription peut être faite en se signalant à la mairie sur les heures d'ouverture, par mail ou sur le site Facebook de la commune.
- Ce tarif comprend le droit de participation à la randonnée et à un ravitaillement à l'arrivée.
- Le paiement du droit d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, ainsi que l'organisation, en cas de nécessité.

Art.8 : CONTACT

- Courriel : mairie@maulevrierstegertrude.fr
- Téléphone : 06 31 02 74 21
- Site internet : <https://www.maulevrier-sainte-gertrude.fr/>